

Élections*

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

2023
2025



Le Conseil Municipal des Enfants est une expérience importante pour toutes celles et tous ceux qui y participent.

C'est d'abord une expérience citoyenne. En votant pour vos représentants, vous allez choisir les conseillères et conseillers qui vont porter durant deux ans des projets à destination des habitants de Guyancourt.

Si vous vous présentez, je vous livre un conseil : appuyez-vous sur votre expérience de la ville. Vous vivez à Guyancourt. Vous allez dans ses écoles, dans ses gymnases, ses maisons de quartier, ses lieux de culture, ses espaces verts et bleus... Servez-vous de ces connaissances pour imaginer de nouveaux projets utiles à tous. Si vous avez la chance d'être élu, vous pourrez les mener avec d'autres enfants, des partenaires de la Ville et participer ainsi un peu plus encore à la vie de Guyancourt.

Car le CME est aussi une expérience collective. 35 enfants seront choisis pour définir ces projets et les réaliser durant les 2 ans du mandat. Vous connaissez peut-être des membres actuels du CME. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux pour savoir quelle expérience ils en retirent. N'hésitez pas non plus à vous rapprocher des équipes de la Ville en cas d'interrogations.

*Soyez les acteurs de cette aventure citoyenne!
Soyez acteurs de votre ville !*

François Morton

François Morton
Maire de Guyancourt
Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

LES ENFANTS ONT LEUR MOT À DIRE

Le 1^{er} juin 2023, le Conseil Municipal des Enfants va être renouvelé.

UNE BELLE AVENTURE

Le Conseil Municipal des Enfants, tu en as certainement entendu parler à l'école si tu habites Guyancourt.

Il te permet de participer à la vie de ta commune, comme un véritable élu. Tu réfléchis avec tes camarades à améliorer la vie de tous, tu prends connaissance des droits et des devoirs à remplir pour diriger une ville, tu apprends à gérer un budget.

C'EST UTILE

Depuis 1990, la liste est longue des réalisations des jeunes élus : jeu sur la sécurité routière, après-midi de sensibilisation au handicap, collecte de jouets, expositions, guide des éco-gestes, calendrier des métiers, sensibilisation à la sécurité routière, et bien d'autres encore... Tu vois, le Conseil Municipal des Enfants, ça sert !



En travaillant sur des projets, tu vas apprendre que c'est ensemble qu'on peut faire avancer les choses. C'est ce qu'on appelle devenir un citoyen !

ÉLECTIONS, MODE D'EMPLOI

QUAND FAUDRA-T-IL VOTER ?

Jeudi 1^{er} juin 2023 dans ton école. À la fin du vote, le contenu des urnes sera dépouillé en public et les résultats transmis au service CME. Le nom des élus sera annoncé dès le lendemain. Peut-être le tien, si tu es candidat.

QUI VA VOTER ?

Tous les enfants de CE2, CM1 et CM2 dans les écoles élémentaires.

POUR QUI FAUT-IL VOTER ?

Là, c'est toi seul qui peux choisir. Il y aura plusieurs candidats dans ton « collège électoral » (voir les collèges électoraux p. 6). Tu voteras pour celui dont les idées te semblent les meilleures pour les enfants de Guyancourt. Cela s'appelle un vote « uninominal à un tour ».

QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE ?

Tous les enfants de CE2, CM1 et CM2 qui habitent et vont à l'école à Guyancourt. Toi, si tu en as envie, et surtout si tu désires représenter les enfants de ton école, de ton quartier et participer aux actions du Conseil Municipal.

Voter aux élections est un devoir : c'est à la fois simple et important. Tu te poses sans doute un tas de questions à ce sujet, alors voici les réponses.





COMMENT FAIRE ?

Il faut tout simplement remplir le dossier de candidature accompagné d'une autorisation des parents et le faire signer par le directeur de ton école.

Ce dossier doit ensuite être déposé au plus tard le **jeudi 20 avril 2023** dans un des lieux suivants : Hôtel de Ville, maisons de quartier ou centres sociaux, accueils de loisirs ou établissements scolaires. Attention aux heures d'ouverture de chacun d'entre eux.

Tu peux aussi déposer ta candidature sur le site internet de la Ville.

Avant de te lancer dans l'aventure, vérifie que tu pourras bien être présent(e) aux différents rendez-vous que va te proposer le CME : un atelier le mercredi après-midi une semaine sur deux de 14 h à 16 h et quelques événements dans l'année (6 à 7 environ).

COMMENT PEUX-TU PRÉSENTER TON PROGRAMME ?

En rédigeant ta profession de foi (10 lignes maximum à la main ou 5 dactylographiées) sur une affiche format 21 x 29,7 cm (A4).

La profession de foi, c'est ce qui te permet de parler de toi, de dire ce que tu trouves utile de réaliser pour les autres enfants et jeunes de Guyancourt.

L'ensemble des programmes sera ensuite affiché dans chaque école du collège électoral.

Tu pourras bien sûr en discuter avec tes camarades. C'est le moment de la campagne électorale.

QUAND AURA LIEU LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ?

Elle est prévue du lundi 15 mai au mercredi 31 mai 2023.

Dans chaque école, le candidat de CE2 totalisant le plus de voix sera élu. Cela permettra aux écoles élémentaires d'avoir au moins un élu pendant deux années scolaires. Les autres élus seront ceux qui obtiendront le plus de voix au niveau du collège électoral, qu'ils soient en CE2, CM1 ou CM2 et quel que soit leur établissement.

COLLÈGE ÉLECTORAL N° 1:

Écoles Jean-Lurçat, Georges-Politzer, Jean-Christophe et Paul-Langevin.

COLLÈGE ÉLECTORAL N° 2:

Écoles Francis-Poulenc, Robert-Desnos, Maximilien-Robespierre et Sonia-Delaunay.

COLLÈGE ÉLECTORAL N° 3:

Écoles Jean-Mermoz, Charlemagne, Malet/Isaac et Lise-et-Artur-London.

Le jeudi 1^{er} juin 2023,
tu participeras au vote qui sera
organisé dans ton école.
Et pour que l'ensemble des enfants
de Guyancourt soit parfaitement
représenté sur le plan géographique,
les 35 élus seront répartis dans
3 « collèges électoraux ».





LA MISE EN PLACE DU CONSEIL

LE JEUDI 1^{ER} JUIN 2023

Le vote désignera les 35 membres du Conseil Municipal des Enfants.

LE MERCREDI 7 JUIN 2023

Les nouveaux élus se réuniront une première fois pour faire connaissance.

LE MERCREDI 14 JUIN 2023

Ce sera le grand jour. Ils désigneront celui ou celle d'entre eux qui sera le Maire du Conseil Municipal des Enfants.

DES RESPONSABILITÉS

À partir de mi-septembre 2023 et durant les périodes scolaires, le Conseil se réunira en ateliers - à l'Hôtel de Ville ou à l'extérieur - deux fois par mois le mercredi après-midi de 14 h à 16 h (environ 18 mercredis durant l'année scolaire). Ces réunions sont importantes car elles permettent de choisir et de mettre en place les projets issus des idées des professions de foi.

De temps en temps, le week-end ou certains jours fériés, les conseillers seront amenés à se retrouver pour la réalisation de leurs projets (séminaire de rentrée, Fête de l'Enfance, Foire à la Brocante et les commémorations du 8 mai et du 11 novembre).

Les élus s'engagent donc pour deux ans puisque ce n'est qu'en juin 2025 que de nouvelles élections auront lieu. Deux ans, ça laisse du temps pour en réaliser des projets !

LE TRAVAIL DES ÉLUS

À QUOI TU T'ENGAGES SI TU ES ÉLU(E) ?

Être membre du Conseil Municipal des Enfants est un engagement fort qui nécessite **une implication importante des enfants élus et de leurs parents.**

Tu verras, avec l'aide des animateurs du CME, les différentes étapes d'élaboration d'un projet :

- > décrire les objectifs à atteindre
- > voir de quels moyens on dispose
- > voir si c'est faisable et dans quels délais

Cela représente du travail qu'il faut répartir entre tous les membres et demande **un investissement régulier pendant 2 ans.**

Tu seras également amené à rencontrer des spécialistes qui peuvent apporter des réponses à tes questions (services de la Ville, élus adultes, associations...) et à consulter les enfants qui ne sont pas élus. Enfin, il faut tenir compte des finances : pour chaque projet, un budget doit être élaboré et respecté.

Les membres de chaque atelier se rencontrent régulièrement avec le Maire du Conseil Municipal des Enfants pour dresser le bilan de leurs actions et présenter leurs projets. Une fois par an, les 35 élus rencontrent le Maire de Guyancourt pour lui présenter le bilan des différents projets.





Pour les candidats
aux élections et leurs parents,
une réunion d'information
est prévue en présence
du Maire de Guyancourt,
jeudi 13 avril 2023 à 18 h
à l'Hôtel de Ville

RETIENS BIEN CES DATES !

DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Dépôt à l'Hôtel de Ville, dans les maisons de quartier et centres sociaux, dans ton accueil de loisirs ou dans ton école jusqu'au **jeudi 20 avril 2023**. N'oublie pas que l'Hôtel de Ville ferme à 17 h en semaine (nocturne le jeudi de 13 h à 20 h) et à 12 h le samedi (l'Hôtel de Ville est fermé le samedi jusqu'au 9 avril), et que les maisons de quartier et centres sociaux sont ouverts en semaine, jusqu'à 18 h.
Dépôt sur le site internet de la Ville, à tout moment !

CAMPAGNE ÉLECTORALE :

du lundi 15 mai au mercredi 31 mai 2023.

ÉLECTIONS :

jeudi 1^{er} juin 2023 dans les écoles.

RENCONTRE DES ÉLUS :

mercredi 7 juin 2023 de 14 h à 16 h.

ÉLECTION DU MAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

mercredi 14 juin 2023 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville.

CES DEUX PAGES SONT DESTINÉES

Vous venez de lire les pages précédentes destinées à votre enfant. La création et le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants sont placés sous la responsabilité du Maire.

ENCADREMENT ET ANIMATION

Au cours de cette expérience, les enfants vont avant tout découvrir le travail en groupe. Leurs réunions seront donc encadrées par des adultes de manière à les aider dans leur réflexion et dans leur organisation.

Les animateurs veilleront à faire respecter le temps de parole des enfants. Ils seront vigilants sur les discours des conseillers qui ne seront en aucun cas les porte-parole des adultes.

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE

Il sera sans doute nécessaire de rappeler de temps en temps les règles de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants et les buts à atteindre.

Plus simplement encore, l'animateur présent aux séances de travail aura pour tâche de régler les problèmes techniques que les enfants ne pourront résoudre seuls.

Le Conseil fonctionnera sur le temps de loisirs. Cependant, il offrira un formidable outil pédagogique aux enseignants qui pourront travailler avec les enfants sur cette expérience dans le cadre des instructions officielles.

Il permet aux élus de développer leur argumentation et leur capacité à prendre la parole en public.

1992/1994 - LE CME AMÉLIORE LA VIE DANS LES ÉCOLES, IL PROPOSE UN LIBRE-SERVICE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES.



2006/2008 - LE CME MET EN PLACE LES PILTOX DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LA COLLECTE DES PILES USAGÉES



2008/2010 - LE CME RÉALISE UNE FRESQUE, EN COLLABORATION AVEC LE GROUPE DE PRÉADOS DES CENTRES DE LOISIRS.

À TES PARENTS

LE SOUTIEN DE L'ENGAGEMENT DE VOTRE ENFANT

Être élu au Conseil Municipal des Enfants est aussi un engagement pour les parents qui doivent favoriser et encourager la participation de leur enfant durant tout le mandat : présence aux ateliers, aux commémorations, aux manifestations, etc. et l'aider dans ses choix lors des conflits d'agenda (spectacles, anniversaires...).



2012/2014 - Le CME sensibilise au handicap



2016/2018 - Le CME RÉALISE UN CALENDRIER DES MÉTIERS. CE PROJET A REÇU LE TROPHÉE DES CONSEILS D'ENFANTS PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE EN 2019.



2018/2020: LE CME RÉALISE UN GUIDE POUR BIEN SE DÉPLACER EN VILLE. CE PROJET A REÇU LE PRIX DES CLEFS DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE PAR L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE.



2014/2016 - à l'occasion de la Journée de Lutte contre le Racisme et les Discriminations, le CME distribue des bracelets « GUYANCOURT = TOUS ÉGAUX ».

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le Service CME au 01 30 48 33 80 ou par courriel : service.cme@ville-guyancourt.fr

104^e COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918, LE 11 NOVEMBRE 2022.



HÔTEL DE VILLE

14, rue Ambroise Croizat - 78 280 Guyancourt
Adresse postale : BP 32 - 78 041 Guyancourt cedex
Tél. : 01 30 48 33 33

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le jeudi nocturne de 13 h à 20 h

Le samedi de 9 h à 12 h

(uniquement service État Civil et Régie)

L'Hôtel de Ville est fermé les 2^e et 3^e samedis des vacances scolaires
et les samedis de novembre à avril 2023.

Réalisation et impression : Ville de Guyancourt
Photos : Christian Lauté - Blandine Schmitt-Chambonneau - Service CME